



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : _____

Déposé le : _____

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Pandémie du Coronavirus : La solidarité des collaborateurs au travers d'une suspension des annuités.

Question posée

Avec le développement fulgurant de la pandémie Covid-19, le Conseil d'Etat a pris des mesures en vue de protéger la population, parmi lesquelles il convient d'énumérer la fermeture de certains offices et la mise en télétravail des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. Je me réfère ici en particulier à l'arrêt du 16 mars du Conseil d'Etat. S'il faut saluer la réactivité de notre gouvernement, il convient de rappeler que la sortie de crise et les mesures qui en découlent n'a été opérante qu'à compter de la mi-mai. Le personnel concerné a donc été éloigné pendant près de deux mois – voire plus pour certains - de leur environnement de travail et, plus particulièrement de leurs collègues et des usagers. Il a toutefois bénéficié de son salaire à 100% alors même que nombreux collaborateurs des entreprises privées qui étaient au bénéfice d'une réduction de l'horaire de travail avec comme corollaire une diminution du salaire de 20%.

Mme la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a conclu son discours du 1^{er} août par « J'espère que nous nous souviendrons de 2020 non seulement comme l'année du coronavirus, mais aussi et surtout comme celle de la solidarité. » *Source 24H 3.8.2020*

Ma question : Le Conseil d'Etat, entend-il supprimer les annuités 2021 pour faire appliquer la notion de solidarité par ses collaborateurs ?

Nom et prénom de l'auteur :

Zünd Georges

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :